RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2021

Sommaire

1. Rapport de gestion 3

1.1. Rapport du Conseil d'administration 3

1.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise 11

2. Etats financiers 2021 19

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2021 29

4. Attestation de la personne responsable 30

1. Rapport de gestion

1.1. Rapport du Conseil d'administration

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PREAMBULE : CONTEXTE LIE A LA CRISE SANITAIRE

Au cours de l'année 2021, la société Arkéa Public Sector SCF n'a pas constaté d'impact notable de la crise sanitaire ni sur la gestion de son activité ni sur la qualité de son gisement.

1.1.1. Informations générales

1.1.1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées.

Au cours de l'exercice clos, l'organe de direction de la société a connu certains changements.

En application des dispositions de la nouvelle procédure des nominations applicables au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, le Conseil d'administration d'Arkéa Public Sector SCF du 4 mars 2021 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Le Pache de ses fonctions de Directeur général de la société. Il a pris acte, également, de la démission de Monsieur Philippe Bauda de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué de la société.

Par ailleurs, sur proposition de son Président, le Conseil a élu, à l'unanimité, Monsieur Philippe Bauda, directeur général et dirigeant effectif chargé de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société Arkéa Public Sector SCF.

De plus, le Conseil d'administration de la société du 4 mars 2021 a décidé, à l'unanimité, de coopter Monsieur Julien Le Calvez en qualité d'administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Philippe Bauda. Monsieur Julien Le Calvez exercera ses fonctions pour la durée restante du mandat de Monsieur Philippe Bauda, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur l'exercice 2021.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration de la société du 4 mars 2021 a nommé, à l'unanimité, Monsieur Julien Le Calvez en qualité de directeur général délégué et dirigeant effectif chargé de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société Arkéa Public Sector SCF.

L'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2021 a ratifié l'ensemble de ces décisions ainsi que la nomination de Monsieur Marc PARADIS en qualité de Président du Conseil d'administration de la société Arkéa Public Sector SCF validée au Conseil d'administration du 10 décembre 2020.

Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2021 figure au 1.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.1.1.2. Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social, détenu à 99.9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 100 000 000 euros.

1.1.1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur ni créances clients n'existent au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

1.1.1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du replacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 1.1.7. Facteurs de risques ».

1.1.2. Activité

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations foncières » dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen long terme.

Au cours de l'année 2021, la société Arkéa Public Sector SCF n'a pas réalisé d'émission. Une émission publique de 740 M€ est arrivée à échéance en octobre 2021.

Afin de respecter son dispositif de limites, la société Arkéa Public Sector SCF a souscrit un emprunt de 400 M€ à échéance un an au premier semestre 2021 auprès de Crédit Mutuel Arkéa.

1.1.3. Arrêté des comptes au 31/12/2021

1.1.3.1. Compte de résultat

Les produits 2021 s'élèvent à 36 975 K€. Ils correspondent essentiellement aux opérations de reprêts à CM Arkéa (35 216 K€) et à l'amortissement des primes d'émissions (426 K€) ainsi qu'aux intérêts sur emprunt auprès de Crédit Mutuel Arkéa à taux négatif (1 333 K€).

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à 33 737 K€. Elles sont constituées des charges sur les obligations émises (33 310 K€) et de l'amortissement des décotes sur prêts (426 K€).

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 1 142 K€.

Le résultat d'exploitation se situe à 2 096 K€.

Après impôt sur les sociétés (-629 K€), le résultat de l'exercice s'élève à 1 467 K€.

1.1.3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 1 851 M€. Ce montant est en baisse de 348 M€ par rapport à 2020.

1.1.4. Affectation du résultat

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+1 466 955,69 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	+243 070,22 €
Soit un total disponible de	+1 710 025,91 €
Affectation à la réserve légale	73 347,78 €
Versement de dividendes exercice 2021	1 200 000,00 €
Solde reporté à nouveau	436 678,13 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé au cours de l'exercice 2018. Il est précisé que les dividendes mis en paiement au titre de l'exercice 2019 et 2020 ont été de :

Année	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende annuel
2018			
2019	10 000 000	0, 01 €	95 387,39 €
2020	10 000 000	0,05 €	500 000,00 €

1.1.5. Description du Cover Pool au 31/12/2021

Les émissions d'obligations foncières de la société sont garanties par un portefeuille de crédits consentis ou garantis à 100% par des personnes publiques.

Ces prêts sont détenus par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les CCM. Ils sont enregistrés en hors bilan en « Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit » pour un montant de 1 670 913 713 € au 31 décembre 2021.

Les caractéristiques de ce portefeuille de couverture comptabilisé au 31 décembre 2021 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû (en €)	**1 670 913 713**
Nombre de prêts	**1179**
Nombre d'emprunteurs	**586**
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	**2 852 151**
Ancienneté moyenne (en mois)	**77**
Maturité résiduelle moyenne (en années)	**16,8**
Proportion de créances à taux fixe	**50%**
Proportion de créances éligibles BCE	**94%**

Type d'expositions publiques			
	Capital Restant Dû en M€	%	Nombre de prêts
Emprunteur collectivité	1 301	78%	834
Dossier garanti par collectivité	371	22%	345
Total	**1 671**	**100%**	**1 179**

Type d'emprunteurs			
Type	Capital restant dû en M€	%	Nombre de prêts
Gouvernement français	-	-	
Régions	16	1%	1
Départements et territoires d'outre-mer	409	24%	62
Communes	139	8%	434
Groupements de communes	136	8%	62
Crédit Municipal	1	0%	1
Logement social	517	31%	283
Hôpitaux	130	8%	30
Services intercommunaux	8	0,5%	5
Autres	315	19%	301
Total	**1 671**	**100%**	**1 179**

Régions			
Régions	Capital Restant Dû en M€	%	Nombre de prêts
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	53	3%	17
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	113	7%	58
Auvergne - Rhône-Alpes	178	11%	51
Bourgogne - Franche-Comté	53	3%	21
Bretagne	331	20%	602
Centre - Val de Loire	2	0%	1
Corse	0	0%	0
Ile-de-France	328	20%	176
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	105	6%	43
Nord-Pas-de-Calais - Picardie	238	14%	120
Normandie	94	6%	37
Pays de la Loire	49	3%	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	8%	35
Départements d'Outre-Mer	0	0%	0
Territoires d'Outre-Mer	0	0%	0
Total	**1 671**	**100%**	**1 179**

1.1.6. Perspectives de l'exercice en cours

Les émissions seront réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations foncières et de la production de crédits éligibles.

1.1.7. Facteurs de risque

L'article L.225-100-1 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Ainsi les facteurs décrits ci-dessous, sans être exhaustifs, présentent les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Public Sector SCF ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir.

1.1.7.1. Risque de crédit

Cadre légal des sociétés de crédit foncier

Arkéa Public Sector SCF est agréée comme Société de Crédit Foncier (SCF) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet exclusif l'octroi ou l'acquisition d'actifs portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elle dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Public Sector SCF.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Cadre particulier d'Arkéa Public Sector SCF

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Public Sector SCF s'est fixé des critères d'éligibilité additionnels (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie. Conformément à ces critères, ces actifs proviennent des activités de financement commercial des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Public Sector SCF ont conclu des accords en vue d'assurer le transfert à la société d'actifs éligibles permettant de maintenir un ratio de surdimensionnement, entre ses actifs éligibles et ses émissions privilégiées, supérieur ou égal à 105%.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Public Sector SCF réalise des émissions d'obligations foncières. Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Public Sector SCF ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts à terme au bilan d'Arkéa Public Sector SCF s'élève à 1 337 M€. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Public Sector SCF.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs publics

L'activité principale d'Arkéa Public Sector SCF est de consentir ou d'acquérir des expositions sur, ou garanties par des entités du secteur public (directement ou indirectement).

Au 31 décembre 2021 la société est exposée, indirectement, au risque de crédit de ces entités du secteur public.

Ce risque de crédit est supervisé par la Direction des Risques de Crédit Mutuel Arkéa.

1.1.7.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

A la suite de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs cédés en garantie et le profil d'amortissement des obligations foncières pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Public Sector SCF.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs par transparence et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Public Sector SCF.

1.1.7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Public Sector SCF à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation foncière correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Public Sector SCF n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, le collatéral est transféré à l'actif d'Arkéa Public Sector SCF afin de couvrir le passif de celle-ci. Dans ce cas, afin de couvrir l'écart potentiel des taux de change et d'intérêt entre les émissions et les crédits remis en garantie, Arkéa Public Sector SCF prévoit la possibilité d'augmenter le surdimensionnement et/ou de mettre en place tout autre mécanisme conforme aux exigences légales et aux méthodologies des agences de notation.

Il n'y a cependant aucune assurance sur l'adéquation de la stratégie de couverture et du risque encouru.

Au 31 décembre 2021, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

1.1.7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, sécurité des bases de données et des applications, sécurité de l'exploitation continue.

1.1.7.5. Autres risques

Arkéa Public Sector SCF est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Public Sector SCF.

1.1.8. Gestion environnementale et sociale et développement durable

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. De plus, la gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

1.1.9. Evènements post clôture

Néant

1.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1.2.1. Le Conseil d'administration

1.2.1.1. La mission et le fonctionnement du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations des activités et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

Ainsi, le Conseil :

- fixe les objectifs et définit la stratégie de la société ;
- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société ;
- suit les résultats et l'activité de la société ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale des actionnaires ; le mandat de leur fonction est de 3 années renouvelables.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une première élection, et à 70 ans pour un renouvellement.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions. En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Conseil d'administration nomme le directeur général qui ne peut être âgé de plus de 65 ans.

1.2.1.2. La composition du Conseil d'administration

Des évolutions sont intervenues au cours de l'exercice 2021.

- le Conseil d'administration du 4 mars 2021 :
    - a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Le Pache, en sa qualité de directeur général et de représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite.
    - a pris acte de la démission de Monsieur Philippe Bauda en sa qualité d'administrateur et de directeur général délégué.
    - a décidé de coopter Monsieur Julien Le Calvez en qualité d'administrateur
- L 'Assemblée générale du 22 avril 2021
    - a ratifié la cooptation de Monsieur Julien Le Calvez en qualité d'administrateur en remplacement de Philippe Bauda
    - a pris acte de la désignation de Madame Sylvie Le Doucen-Dinahet en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Arkéa en remplacement de Monsieur Jean-Luc Le Pache
    - a procédé au renouvellement des mandats de Messieurs Jérôme Bézard et Pierrick Le Dro pour une durée de 3 ans
- Le Conseil d'administration du 2 septembre 2021
    - a pris acte de la désignation de Madame Anne Le Clair en qualité de représentante permanente d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels en remplacement de Monsieur Bertrand Blanpain

Au 31 décembre 2021 le Conseil d'administration était composé de 6 mandataires sociaux :

- Monsieur Marc Paradis, administrateur et président du Conseil d'administration ;
- Madame Sylvie Le Doucen-Dinahet représentante permanente de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Monsieur Julien Le Calvez, administrateur et directeur général délégué de la société ;
- Madame Anne Le Clair représentante permanente d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Monsieur Jérôme Bezard, administrateur ;
- Monsieur Pierrick Le Dro, administrateur.

La liste des mandats des Mandataires sociaux est annexée au présent rapport.

1.2.1.3. La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil arrête le calendrier de ses réunions dont la périodicité, sauf réunion urgente ou nécessaire dans l'intérêt de la Société, est trimestrielle.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à quatre reprises en 2021.

Le taux de participation moyen aux réunions du Conseil d'administration était de 100 % (88 % en 2020).

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens mis à sa disposition par Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec les deux dirigeants effectifs de la société.

Chaque administrateur reçoit au moins 48 heures avant la réunion, les documents étudiés et débattus en Conseil.

Le procès-verbal établit après chaque réunion fait l'objet d'une approbation lors de la réunion suivante.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration en 2021 ont été consacrées :

- au suivi de l'activité et des résultats de la société ;
- à la modification de la Gouvernance ;
- à l'arrêté des comptes de la société ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne et du rapport annuel de contrôle interne LCB-FT et gel des avoirs de l'exercice écoulé ;
- à l'examen des plans annuels de contrôle permanent et périodique de l'exercice en cours ;
- au plan annuel de couverture des ressources privilégiées ;
- aux programmes trimestriels d'émission et au suivi des émissions d'obligations sécurisées ;
- au renouvellement de l'autorisation d'émission ;
- au seuil de significativité des incidents ;
- à la surveillance des limites et des indicateurs de gestion fixés.

Ces travaux ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

1.2.2. Limitation et délégation de pouvoirs

Le Conseil d'administration a délégué pour une durée d'un (1) an, et dans la limite d'un montant maximum d'un (1) milliard d'euros, aux Directeur Général et Directeur Général Délégué, les pouvoirs nécessaires pour réaliser ensemble ou séparément, toute émission dans le cadre du programme.

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires aux mandataires sociaux dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

1.2.3. Conventions réglementées

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

1.2.4. Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne d'Arkéa Public Sector SCF s'inscrit dans le cadre d'une part de la Charte de contrôle interne Groupe, dont la mise à jour est validée par le Comité de Conformité et de Contrôle Permanent Groupe (CCCP) et le Comité des Risques et de Contrôle Interne Groupe (CRCI), et d'autre part de sa Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens signée avec Crédit Mutuel Arkéa le 2 novembre 2010, par laquelle le contrôle interne de la Société s'appuie sur le dispositif de contrôle de Crédit Mutuel Arkéa.

Les dirigeants effectifs de la Société sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (CMF art. 511-13). Ils mettent donc notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels Arkéa Public Sector SCF est exposé.

L'organe de surveillance et les dirigeants effectifs s'assurent périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels la Société s'expose grâce aux constats des actions de contrôle interne.

1.2.5. Le contrôle permanent

L'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité d'Arkéa Public Sector SCF, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, s'inscrit dans le cadre général défini par ce dernier, qui établit comme suit, deux niveaux de contrôle permanent :

- Contrôles permanents de 1er niveau : contrôles opérationnels mis en oeuvre au sein des processus, avant leur dénouement, et assimilés à des dispositifs de maîtrise des risques ; contrôles opérationnels mis en oeuvre a posteriori des processus et donnant lieu à des reportings consolidés;

- Contrôles permanents de 2ème niveau : contrôles mis en oeuvre par la fonction de vérification de la conformité, la fonction de gestion des risques et par les unités indépendantes dédiées au deuxième niveau de contrôle.
  Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôle respectant le principe d'indépendance des unités contrôlées :

  - Contrôle permanent de 2ème niveau « Conformité/Fonction Gestion des Risques» : contrôle permanent de 2ème niveau opéré par une personne de la fonction gestion des risques et/ou vérification de la conformité ; les dispositifs de surveillance et de vérification mis en oeuvre par les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité constituent des contrôles permanents de deuxième niveau.
  - Contrôle permanent de 2ème niveau « Responsable du Contrôle Permanent/Contrôleur Permanent» : contrôles pris en charge par le responsable du contrôle permanent de deuxième niveau et assisté ou non d'une équipe, pour ce qui concerne les filiales, et par les contrôleurs permanents, directement rattachés à la DCCP, pour ce qui concerne Crédit Mutuel Arkéa, maison-mère du groupe.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein de Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du Groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs d'Arkéa d'Arkéa Public Sector SCF ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du Groupe, l'ensemble de celui-ci étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle a vocation à permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

L'animation des responsables de la conformité et du contrôle permanent des entités du Groupe et le pilotage du dispositif de la conformité et du contrôle permanent au niveau consolidé sont confiés à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) du Crédit Mutuel Arkéa.

Une cartographie des risques opérationnels d'Arkéa Public Sector SCF a été finalisée dès 2012, sur la base de la méthodologie PRDC (Processus Risques Dispositifs et Contrôles) existant au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa et bénéficie de l'actualisation annuelle des PRDC des entités du Groupe.

1.2.6. Le contrôle périodique

Le contrôle périodique d'Arkéa Public Sector SCF est assuré par la Direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) du Crédit Mutuel Arkéa, qui est, rattachée à la Direction Générale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Arkéa Public Sector SCF demeure cependant responsable de la gestion de ses risques, et par conséquent, de l'efficacité et de la cohérence de son dispositif de contrôle interne.

L'exercice par la DIGCP du contrôle périodique au sein d'Arkéa Public Sector SCF est réalisé conformément au dispositif cadre de délégation signé le 1er mars 2010. Les actions de contrôle périodique sont menées en particulier par le département Contrôle périodique des risques métiers, selon le plan annuel de contrôle périodique établi.

Une mission spécifique a été conduite au sein d'Arkéa Public Sector SCF en 2021. Elle a porté sur « la sélection et le suivi des créances mobilisées auprès des véhicules de refinancement Arkéa Public Sector SCF et Arkéa Home Loans SFH ». Ses conclusions ont été présentées au Comité de Contrôle Périodique du 16 décembre 2021. Les autres actions de contrôle périodique réalisées au cours de l'exercice 2021 et concernant Arkéa Public Sector SCF ont été menées dans le cadre de missions dites transversales, c'est-à-dire dont la thématique porte sur le périmètre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et concerne également Arkéa Public Sector SCF.

Annexe au rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats des Mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021

Administrateur	Mandats	Sociétés
LE PACHE Jean Luc	Directeur général et Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, jusqu'au CA du 4 mars 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Directeur général et Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, jusqu'au CA du 4 mars 2021	Arkéa Public Sector SCF
	Administrateur jusqu'au 2 juin 2021	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Président jusqu'au 26 mars 2021	Arkéa Foncière
	Représentant permanent Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration jusqu'au 2 juin 2021	Caisse Centrale de Crédit Mutuel
LE CLAIR Anne	Représentant permanent d'ABEI au Conseil d'administration, depuis le 2 septembre 2021	Arkéa Public Sector SCF
	Membre du directoire	Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
LE DOUCEN Sylvie	Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, depuis l'AG du 22 avril 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, depuis l'AG du 22 avril 2021	Arkéa Public Sector SCF
BEZARD JEROME	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur	Arkéa Public Sector SCF
	Président du Conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Broons-Jugon
	Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

BLANPAIN BERTRAND	Représentant permanent d'ABEI au Conseil d'administration, jusqu'au 2 septembre 2021	Arkéa Public Sector SCF
	Membre du conseil de surveillance	Budget Insight
	Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration	Sofiouest
	Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Comité de surveillance	Clearwater
	Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa du Comité de surveillance	Aquiti Gestion
	Président du directoire	Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
LE DRO PIERRICK	Administrateur	Arkéa Public Sector SCF
	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
	Vice-Président au Conseil de surveillance	Arkéa Foncière
	Président du Conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Caudan
BAUDA Philippe	Administrateur et Directeur général délégué, jusqu'au CA du 4 mars 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur et Directeur général délégué, jusqu'au 4 mars 2021	Arkéa Public Sector SCF
LE CALVEZ Julien	Administrateur et Directeur général délégué, depuis le 4 mars 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur et Directeur général délégué, depuis le 4 mars 2021	Arkéa Public Sector SCF
Marc PARADIS	Président du directoire	FINANCO
	Président du Conseil d'administration	Arkéa Home Loans SFH
	Président du Conseil d'administration	Arkéa Public Sector SCF

2. Etats financiers 2021

Arkéa Public Sector SCF

1 rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes au 31.12.2021

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales		2	2
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 & 7	1 843 767	2 190 701
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Capital souscrit non versé		-	-
Autres actifs		153	264
Comptes de régularisation	2	6 950	8 276
Total		**1 850 872**	**2 199 243**

Passif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit	3 & 7	399 141	-
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	4 & 7	1 342 558	2 089 625
Autres passifs		314	417
Comptes de régularisation	5	7 103	8 412
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG	6	101 756	100 789
Capital souscrit		100 000	100 000
Primes d'émission		-	-
Réserves		46	7
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		243	-
Résultat de l'exercice		1 467	782
Total		**1 850 872**	**2 199 243**

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		-	-
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	8 & 9	1 670 914	2 585 097
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		1 670 914	2 585 097
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	10	36 975	42 452
Intérêts et charges assimilées	10	-33 737	-40 372
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		-	-
Commissions (charges)		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE		3 238	2 080
Charges générales d'exploitation		-1 142	-926
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 096	1 154
Coût du risque		-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 096	1 154
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 096	1 154
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		-629	-372
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		**1 467**	**782**

Comptes au 31.12.2021

Annexe

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

La société Arkéa Public Sector SCF, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres fonciers bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

Faits marquants de l'exercice

Arkéa Public Sector SCF a connu une arrivée à échéance d'une émission publique de 740 millions d'euros en octobre 2021. Elle a souscrit un emprunt au premier semestre 2021 auprès de Crédit Mutuel Arkéa pour 400 millions d'euros à échéance 10 mois, afin de respecter son dispositif de limite.

Arkéa Public Sector n'a réalisé aucune émission au cours de l'année 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les comptes d'Arkéa Public Sector SCF sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de la société Arkéa Public Sector SCF sont établis selon la méthode ciblée.
La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société

Crise sanitaire liée au COVID-19

Arkéa Public Sector SCF n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec la crise du Covid-19.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.
Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 15 novembre 2010 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.
Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition d'Arkéa Public Sector SCF les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et règlementaires dans le cadre de ses activités.
La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 3 600 euros pour l'exercice 2021.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	500 382	-	500 382	100 075	-	100 075
Prêts, valeurs reçues en pension	-	1 337 000	1 337 000	-	2 077 600	2 077 600
Créances rattachées	-	6 385	6 385	-	13 026	13 026
TOTAL	**500 382**	**1 343 385**	**1 843 767**	**100 075**	**2 090 626**	**2 190 701**

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs à l'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	-	-
Pertes sur instruments financiers à terme de couverture	-	-
Primes émission TCN et emprunts obligataires	3 632	4 529
Charges constatées d'avance	3 318	3 747
Produits à recevoir	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
TOTAL	**6 950**	**8 276**

Note 3. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et valeurs données en pension	-	400 000	400 000	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-859	-859	-	-	-
TOTAL	**-**	**399 141**	**399 141**	**-**	**-**	**-**

Note 4. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 337 000	5 558	1 342 558	2 077 600	12 025	2 089 625
TOTAL	**1 337 000**	**5 558**	**1 342 558**	**2 077 600**	**12 025**	**2 089 625**

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
16/08/2013	120 000	Emprunt obligataire	4	2,51%
18/11/2015	50 000	Emprunt obligataire	12	1,47%
25/11/2015	27 000	Emprunt obligataire	10	1,46%
26/01/2017	70 000	Emprunt obligataire	16	1,34%
07/08/2017	100 000	Emprunt obligataire	16	1,65%
18/05/2018	25 000	Emprunt obligataire	13	1,43%
18/05/2018	45 000	Emprunt obligataire	22	1,64%
26/06/2018	110 000	Emprunt obligataire	21	1,69%
19/07/2018	10 000	Emprunt obligataire	7	0,85%
02/08/2018	5 000	Emprunt obligataire	7	0,88%
19/10/2018	10 000	Emprunt obligataire	22	1,68%
19/10/2018	5 000	Emprunt obligataire	25	1,68%
29/01/2019	10 000	Emprunt obligataire	22	1,64%
11/10/2019	250 000	Emprunt obligataire	8	0,10%
15/11/2019	500 000	Emprunt obligataire	9	0,13%
	1 337 000			

Note 5. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	152	138
Comptes d'ajustement	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à verser	-	-
Remboursement de péréquation à verser	-	-
Autres charges à payer	-	-
Prime d'émission	3 319	3 745
Soultes sur prêts	3 632	4 529
TOTAL	**7 103**	**8 412**

Note 6. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	100 000	-	-	100 000
PRIME D'EMISSION	-	-	-	-
TOTAL RESERVES	7	39	-	46
Réserve légale	7	39	-	46
Réserves facultatives et statutaires	-	-	-	-
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	243	-	243
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	782	-782	1 467	1 467
Dividendes	96	500	-	-
TOTAL	**100 789**	**0**	**1 467**	**101 756**

Le capital est composé de 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 100 000 000 d'euros.

Note 7. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	500 382	-	120 000	1 217 000	6 385	1 843 767
à vue	500 382	-	-	-	-	500 382
à terme	-	-	120 000	1 217 000	6 385	1 343 385
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	-	400 000	-	-	-859	399 141
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	400 000	-	-	-859	399 141
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
autres dettes	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	120 000	1 217 000	5 558	1 342 558
bons de caisse	-	-	-	-	-	-
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
emprunts obligataires	-	-	120 000	1 217 000	5 558	1 342 558

Note 8. Opérations avec les entreprises liées et les participations

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
	Participations et entreprises liées		Filiales	
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-
Engagements reçus	1 670 914	2 585 097	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	1 670 914	2 585 097	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
reçus des établissements de crédit	-	-
reçus de la clientèle		-
Engagements de garantie	1 670 914	2 585 097
reçus des établissements de crédit	1 670 914	2 585 097
reçus de la clientèle		-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Note 10. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	36 549	-426	42 024	-428
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-33 311	-	-39 944
Autres opérations	426	-	428	-
TOTAL	**36 975**	**-33 737**	**42 452**	**-40 372**

Note 11. Tableau Flux Trésorerie

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	1 467	782
Impôt	629	372
Résultat avant impôt	**2 096**	**1 154**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	182	-495
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	**182**	**-495**
Opérations interbancaires	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-50	-29
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	-563	-312
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-613**	**-341**
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**1 665**	**318**
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Actifs financiers et participations	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-**	**-**
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-500	24 905
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	399 141	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**398 641**	**24 905**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**400 307**	**25 224**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 665	319
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	398 642	24 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**100 077**	**74 853**
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	100 075	74 850
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**500 384**	**100 077**
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	500 382	100 075
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**400 307**	**25 224**

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.
Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 12. Comptes consolidés

Arkéa Public Sector SCF n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

Note 13. Evénements post clôture

Néant

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2021

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme au capital de 100 000 000 €

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A à directoire au capital de 8 320 000€
RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme au capital de 100 000 000 €

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Arkéa Public Sector SCF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arkéa Public Sector SCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont relatifs à des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires par la société Arkéa Public Sector SCF.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de la CSSF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arkéa Public Sector SCF par l'Assemblée générale du 18 mai 2017 pour le cabinet Mazars et du 22 octobre 2010 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 12ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 11 mars 2022

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Anne-Elisabeth PANNIER

MAZARS

Franck BOYER

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Comptes au 31 décembre 2021

Arkéa Public Sector SCF

1 rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes au 31.12.2021

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales		2	2
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 & 7	1 843 767	2 190 701
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Capital souscrit non versé		-	-
Autres actifs		153	264
Comptes de régularisation	2	6 950	8 276
Total		**1 850 872**	**2 199 243**

Passif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit	3 & 7	399 141	-
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	4 & 7	1 342 558	2 089 625
Autres passifs		314	417
Comptes de régularisation	5	7 103	8 412
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG	6	101 756	100 789
Capital souscrit		100 000	100 000
Primes d'émission		-	-
Réserves		46	7
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		243	-
Résultat de l'exercice		1 467	782
Total		**1 850 872**	**2 199 243**

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		-	-
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	8 & 9	1 670 914	2 585 097
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		1 670 914	2 585 097
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	10	36 975	42 452
Intérêts et charges assimilées	10	-33 737	-40 372
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		-	-
Commissions (charges)		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE		3 238	2 080
Charges générales d'exploitation		-1 142	-926
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 096	1 154
Coût du risque		-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 096	1 154
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 096	1 154
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		-629	-372
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		**1 467**	**782**

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Annexe

Comptes au 31.12.2021

Annexe

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

La société Arkéa Public Sector SCF, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres fonciers bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

Faits marquants de l'exercice

Arkéa Public Sector SCF a connu une arrivée à échéance d'une émission publique de 740 millions d'euros en octobre 2021. Elle a souscrit un emprunt au premier semestre 2021 auprès de Crédit Mutuel Arkéa pour 400 millions d'euros à échéance 10 mois, afin de respecter son dispositif de limite.

Arkéa Public Sector n'a réalisé aucune émission au cours de l'année 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les comptes d'Arkéa Public Sector SCF sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de la société Arkéa Public Sector SCF sont établis selon la méthode ciblée.
La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société

Crise sanitaire liée au COVID-19

Arkéa Public Sector SCF n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec la crise du Covid-19.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.
Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 15 novembre 2010 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.
Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition d'Arkéa Public Sector SCF les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et règlementaires dans le cadre de ses activités.
La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 3 600 euros pour l'exercice 2021.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	500 382	-	500 382	100 075	-	100 075
Prêts, valeurs reçues en pension	-	1 337 000	1 337 000	-	2 077 600	2 077 600
Créances rattachées	-	6 385	6 385	-	13 026	13 026
TOTAL	**500 382**	**1 343 385**	**1 843 767**	**100 075**	**2 090 626**	**2 190 701**

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs à l'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	-	-
Pertes sur instruments financiers à terme de couverture	-	-
Primes émission TCN et emprunts obligataires	3 632	4 529
Charges constatées d'avance	3 318	3 747
Produits à recevoir	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
TOTAL	**6 950**	**8 276**

Note 3. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et valeurs données en pension	-	400 000	400 000	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-859	-859	-	-	-
TOTAL	**-**	**399 141**	**399 141**	**-**	**-**	**-**

Note 4. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 337 000	5 558	1 342 558	2 077 600	12 025	2 089 625
TOTAL	**1 337 000**	**5 558**	**1 342 558**	**2 077 600**	**12 025**	**2 089 625**

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
16/08/2013	120 000	Emprunt obligataire	4	2,51%
18/11/2015	50 000	Emprunt obligataire	12	1,47%
25/11/2015	27 000	Emprunt obligataire	10	1,46%
26/01/2017	70 000	Emprunt obligataire	16	1,34%
07/08/2017	100 000	Emprunt obligataire	16	1,65%
18/05/2018	25 000	Emprunt obligataire	13	1,43%
18/05/2018	45 000	Emprunt obligataire	22	1,64%
26/06/2018	110 000	Emprunt obligataire	21	1,69%
19/07/2018	10 000	Emprunt obligataire	7	0,85%
02/08/2018	5 000	Emprunt obligataire	7	0,88%
19/10/2018	10 000	Emprunt obligataire	22	1,68%
19/10/2018	5 000	Emprunt obligataire	25	1,68%
29/01/2019	10 000	Emprunt obligataire	22	1,64%
11/10/2019	250 000	Emprunt obligataire	8	0,10%
15/11/2019	500 000	Emprunt obligataire	9	0,13%
	1 337 000			

Note 5. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	152	138
Comptes d'ajustement	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à verser	-	-
Remboursement de péréquation à verser	-	-
Autres charges à payer	-	-
Prime d'émission	3 319	3 745
Soultes sur prêts	3 632	4 529
TOTAL	**7 103**	**8 412**

Note 6. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	100 000	-	-	100 000
PRIME D'EMISSION	-	-	-	-
TOTAL RESERVES	7	39	-	46
Réserve légale	7	39	-	46
Réserves facultatives et statutaires	-	-	-	-
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	243	-	243
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	782	-782	1 467	1 467
Dividendes	96	500	-	-
TOTAL	**100 789**	**0**	**1 467**	**101 756**

Le capital est composé de 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 100 000 000 d'euros.

Note 7. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	500 382	-	120 000	1 217 000	6 385	1 843 767
à vue	500 382	-	-	-	-	500 382
à terme	-	-	120 000	1 217 000	6 385	1 343 385
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	-	400 000	-	-	-859	399 141
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	400 000	-	-	-859	399 141
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
autres dettes	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	120 000	1 217 000	5 558	1 342 558
bons de caisse	-	-	-	-	-	-
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
emprunts obligataires	-	-	120 000	1 217 000	5 558	1 342 558

Note 8. Opérations avec les entreprises liées et les participations

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
	Participations et entreprises liées		Filiales	
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-
Engagements reçus	1 670 914	2 585 097	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	1 670 914	2 585 097	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
reçus des établissements de crédit	-	-
reçus de la clientèle		-
Engagements de garantie	1 670 914	2 585 097
reçus des établissements de crédit	1 670 914	2 585 097
reçus de la clientèle		-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Note 10. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	36 549	-426	42 024	-428
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-33 311	-	-39 944
Autres opérations	426	-	428	-
TOTAL	**36 975**	**-33 737**	**42 452**	**-40 372**

Note 11. Tableau Flux Trésorerie

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	1 467	782
Impôt	629	372
Résultat avant impôt	**2 096**	**1 154**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	182	-495
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	**182**	**-495**
Opérations interbancaires	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-50	-29
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	-563	-312
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-613**	**-341**
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**1 665**	**318**
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Actifs financiers et participations	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-**	**-**
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-500	24 905
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	399 141	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**398 641**	**24 905**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**400 307**	**25 224**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 665	319
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	398 642	24 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**100 077**	**74 853**
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	100 075	74 850
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**500 384**	**100 077**
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	500 382	100 075
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**400 307**	**25 224**

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.
Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.
Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 12. Comptes consolidés

Arkéa Public Sector SCF n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

Note 13. Evénements post clôture

Néant

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Philippe BAUDA, Directeur Général d'Arkéa Public Sector SCF

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Le Relecq-Kerhuon,

Le 14 mars 2022

Monsieur Philippe BAUDA

Directeur Général